

**Séance publique du 9 juillet 2002**

**Délibération n° 2002-0667**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Genay

objet : **Extension de la zone industrielle Lyon nord - Première phase : acquisitions foncières et réalisation d'une voirie de désenclavement - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'organisation territoriale - Urbanisme territorial ouest

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 19 juin 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La zone industrielle Lyon nord et les secteurs environnants répartis sur les communes de Genay, Neuville sur Saône et Saint Germain au Mont d'Or sont définis comme site stratégique au schéma directeur de l'agglomération lyonnaise (SDAL). Le site stratégique de la zone industrielle Lyon nord et ses abords disposent d'un statut unique au sein de l'agglomération lyonnaise :

- . un rôle de porte de ville : le site est à l'articulation du système de ruralité et du système urbain,
- . un site au cœur du bassin industriel du val de Saône,
- . une position sur un nœud routier et autoroutier,
- . un fort potentiel de paysage.

Le pôle urbanisme a examiné le devenir de la zone industrielle Lyon nord lors de sa réunion du 2 juillet 2001. Deux aspects ont retenu l'attention du pôle :

. d'abord la sécurité des entreprises présentes sur la zone : la desserte de la partie ouest ne s'effectue que par des voies en impasse. La commune de Genay a donc décidé de ne plus délivrer d'autorisations de construire avant la résolution de ce problème,

. ensuite, l'absence d'offre de sites d'accueil pour les activités dans le secteur du val de Saône. Les potentialités du site permettraient de doubler la capacité actuelle de la zone.

Le pôle urbanisme du 15 octobre 2001 a validé le principe de procéder en parallèle à l'engagement immédiat du projet de désenclavement de voirie et à la poursuite des études de faisabilité et d'optimisation du projet d'aménagement. Le vote de la programmation pluriannuelle d'investissement a confirmé l'inscription de ce projet.

Un projet de tracé a été établi, correspondant aux directives données par le pôle urbanisme. Ce tracé s'inscrit dans un projet d'aménagement global de l'extension de la zone industrielle Lyon nord. A ce titre, il respecte un découpage de lots compatible avec la demande dans le secteur. Pour mener à bien les acquisitions foncières à l'amiable, il est proposé d'acquérir non seulement l'emprise stricte de la voie mais la zone d'urbanisation future qu'elle dessert. On évitera ainsi de faire supporter à la Communauté urbaine la valorisation des fonciers qu'entraîne leur équipement préalable à une opération d'urbanisme. Enfin, seul un désenclavement provisoire est programmé : une bande de roulement de sept mètres de largeur constituera la seule réalisation avant la mise en œuvre de l'opération d'urbanisme.

## Estimation du coût du projet et calendrier de réalisation

### 1 - Les études de faisabilité

Les études nécessaires à l'établissement de l'avant-projet sommaire (APS), de l'étude d'impact et du dossier de déclaration d'utilité publique (DUP) sont estimées à 20 000 €. Elles seraient réalisées en 2002.

### 2 - Les acquisitions foncières

La dépense globale pour les acquisitions foncières est estimée à 960 000 € pour une surface d'environ 60 000 mètres carrés. Sur ce total, les acquisitions foncières pour l'opération future représentent un montant de 835 000 €. Les acquisitions foncières amiables seraient menées de 2002 à 2004. Si une DUP s'avérait nécessaire, elle pourrait prendre effet dès début 2004.

### 3 - Les travaux de voirie

En première phase, seule une bande de roulement serait réalisée. Le coût de réalisation de cette voie provisoire est estimé à 440 000 €. Les travaux seraient effectués sous maîtrise d'ouvrage de la direction de la voirie. Ils seraient réalisés en 2004 et 2005. L'aménagement définitif serait étudié dans le cadre de l'opération d'aménagement future.

### 4 - L'assainissement

Seuls les réseaux d'assainissement (eaux pluviales et eaux usées) seraient réalisés sous la voirie pour éviter sa destruction lors de l'opération d'aménagement future. Le coût de réalisation de ces réseaux est estimé à 380 000 €. Les travaux seraient effectués sous maîtrise d'ouvrage de la direction de l'eau. Ils seraient réalisés en 2004 et 2005. Les autres réseaux seront implantés sous les trottoirs lors de l'opération d'aménagement.

Les crédits de paiement nécessaires seraient à mobiliser selon le calendrier suivant : 380 000 € en 2002, 300 000 € en 2003, 300 000 € en 2004 et 820 000 € en 2005.

*Circuit décisionnel* : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable sur le montage du projet et le financement tel que précisé plus haut par le pôle déplacement et urbanisme lors de sa réunion du lundi 29 avril 2002 et par le bureau restreint lors de sa séance du 3 juin 2002 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

## DELIBERE

**1° - Approuve** la réalisation d'une voirie de désenclavement de la zone industrielle Lyon nord, première phase de l'opération d'aménagement pour son extension.

**2° - L'opération**, inscrite au programme pluriannuel d'investissement 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme développement économique pour un montant total de 1 800 000 € en dépenses selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant : 380 000 € en 2002, 300 000 € en 2003, 300 000 € en 2004 et 820 000 € en 2005.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,